

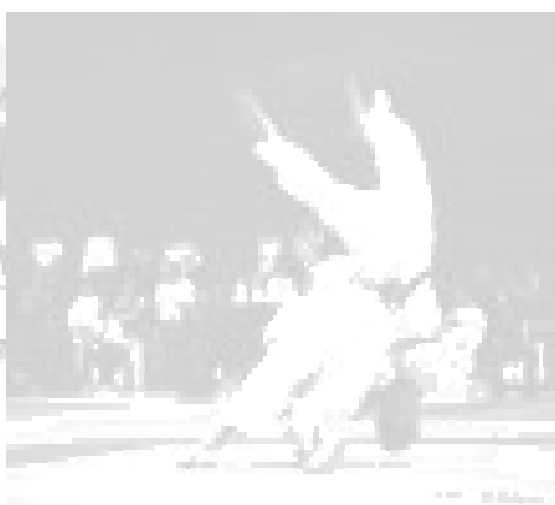
OBSERVATOIRE JEUNESSE ET SPORTS POITOU-CHARENTES

Indicateur E : l'Emploi

Étude sur le JUDO en Poitou-Charentes Saison 2004-2005

Regard sur l'activité, l'emploi et l'enseignement

Edition 2006



LIGUE POITOU-CHARENTES DE JUDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

REMARQUES PREALABLES :

Les objectifs de l'étude sont :

1. Avoir pour la région Poitou-Charentes un diagnostic de l'activité associative sportive « JUDO » en général et de l'organisation de l'enseignement du Judo dans les clubs en prenant en compte les bénévoles et les salariés.
2. A partir de cette représentation de l'activité et de l'organisation de son enseignement, permettre d'établir des axes de développement de la discipline et d'accompagnement à la professionnalisation et à la pérennisation des emplois.

Cette étude a été entreprise au titre des travaux de l'Observatoire Jeunesse et Sport et aussi dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement à l'emploi (DLA). Elle a été menée sur l'ensemble des quatre départements du Poitou-Charentes.

La période prise en compte est la saison sportive 2004 / 2005.

Méthode de l'enquête :

- Deux questionnaires ont été établis. L'un à destination des structures, l'autre à destination des enseignants (bénévoles et salariés), puis envoyés aux personnes concernées.
- 115 clubs sur 140 ont répondu à l'enquête soit 82 % des clubs.

Les sources : les clubs de Judo des quatre départements de la région Poitou-Charentes (coordonnées des comités au dos de ce document), la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Poitou-Charentes (DRDJS).

SOMMAIRE

1. L'activité dans les clubs : licences, lieux d'enseignement, horaires, tarifs	Page 3
2. L'emploi dans les clubs	Page 5
3. Les enseignants : âge, sexe, niveau de qualification	Page 8
4. Les enseignants rémunérés à temps complet	Page 9
5. Les enseignants rémunérés à temps partiel	Page 10
6. Les enseignants bénévoles	Page 10
7. L'évolution professionnelle des enseignants	Page 11

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

1. L'ACTIVITE DANS LES CLUBS

1.1. Evolution du nombre de licences

Département	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Charente	2 498	2 209	2 202	2 322
Charente-maritime	4 706	4 556	4 491	4 559
Deux-Sèvres	3 031	2 878	2 729	2 797
Vienne	4 541	4 497	4 540	4 647
Total licences	14 776	14 140	13 962	14 325

- Le Poitou-Charentes compte **14 325 licenciés répartis dans 140 clubs** (hors kendo, Iaïdo, et disciplines associées) soit environ 102 licenciés par club.
- Le nombre de licences est en augmentation depuis la saison 2004-2005 après une chute sur les 2 dernières saisons.
- Par rapport à la population de chaque département, nous avons :
 - **En Charente : 1 licencié pour 152 habitants**
 - **En Charente-Maritime : 1 licencié pour 127 habitants**
 - **En Deux-Sèvres : 1 licencié pour 128 habitants**
 - **En Vienne : 1 licencié pour 88 habitants.**

1.2. Répartition des clubs par tranche de licences en nombre et pourcentage

Département	Club de 0 à 59 licences	Club de 60 à 119 licences	Club de 120 à 169 licences	Club de + de 170 licences	Total
Charente	11	12	3	2	28
Charente-maritime	9	27	7	4	47
Deux-Sèvres	5	6	4	5	20
Vienne	15	14	11	5	45
Total Clubs	40	59	25	16	140
➤ Part des clubs en pourcentage selon leur tranche de licence					
Pourcentage des clubs	28 %	42 %	18 %	12 %	100 %
Nombre de licences	1 637	4 903	3 573	4 212	14 325
Pourcentage de part de licence	11,4 %	34,2 %	25 %	29,4%	100%

- Pratiquement 3 clubs sur 10 ont moins de 60 licenciés
- Un peu plus d'1 club sur 10 a plus de 170 licenciés

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

1.3. Les lieux d'enseignement

- Les **140 clubs proposent 198 lieux d'enseignements** (Dojos), dont 25 % sont amovibles. Un même club peut donc avoir plusieurs lieux d'enseignements.

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Total
Dojo amovible	5	8	10	16	39
Dojo fixe	27	47	30	55	159
Total	32	55	40	71	198

- Le nombre d'heures d'enseignement moyen par club est **d'environ 11 heures par semaine**, soit presque **400 heures annuelles** (36 semaines * 11 h)
- Ce qui représente sur la région, un volume d'activité d'environ **1500 heures par semaine**, soit **54 000 heures de judo par an**.

(Calcul : 1500 h x 36 semaines, selon calendrier scolaire de septembre à juin).

1.4. Moyenne des horaires d'enseignement

Région	9h	12h	14h	17h	23h
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
Activité de Compétition					

Les parties noircies du tableau représentent les horaires principaux d'activités.

- L'activité d'enseignement du judo est clairement identifiée sur le temps extra-scolaire.

1.5. Moyenne des tarifs d'enseignement

	Baby	Jeune	Adulte	autres	Total
Charente	86 €	110 €	112 €	99 €	102 €
Charente-maritime	100 €	115 €	116 €	103 €	109 €
Deux-Sèvres	95 €	115 €	112 €	101 €	106 €
Vienne	99 €	123 €	122 €	101 €	111 €
Total	97 €	117 €	117 €	101 €	108 €

Autres : Taïso, Iaido, Ju-jitsu, self-défense, ...

- Le **prix de cotisation** (adhésion, cours, licence...) **annuel moyen** pour un licencié est de **108 €**.
- La part des cotisations dans le budget total des clubs représente en moyenne les 2/3 (67%) ; plus la taille du club augmente, plus la part des cotisations diminue.
- On estime qu'un pratiquant effectue environ 100h d'activité par an (3h par semaine * 36 semaines), le **coût moyen d'une heure d'activité** pour ce pratiquant est donc **d'environ 1 €**.

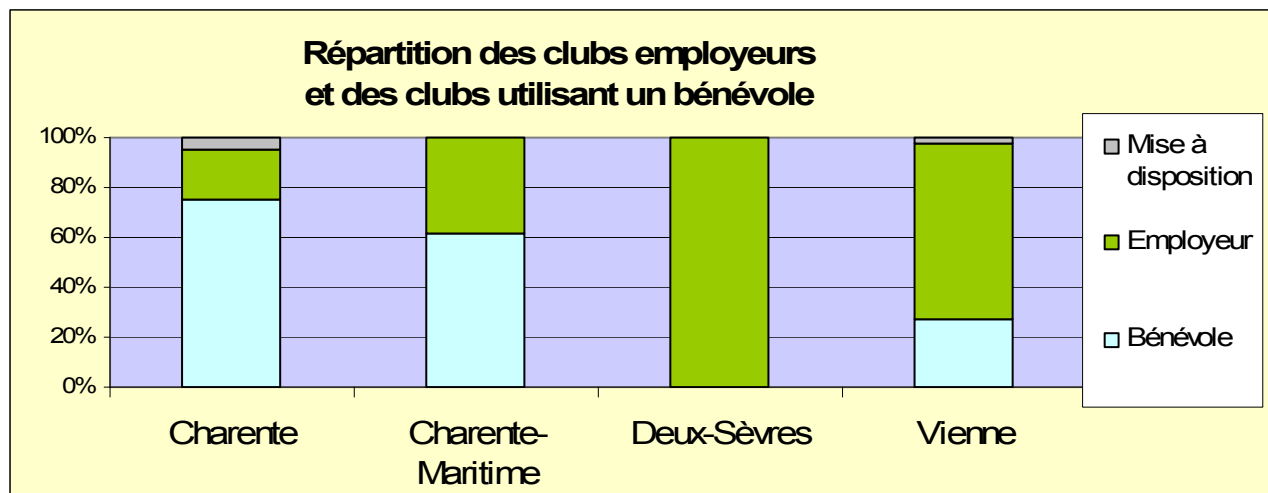
Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

2. L'EMPLOI DANS LES CLUBS

Les données suivantes sont établies à partir des réponses des clubs à l'enquête (115 clubs sur 140 soit 82 %).

2.1. Répartition des clubs « employeurs » et des clubs « bénévoles »

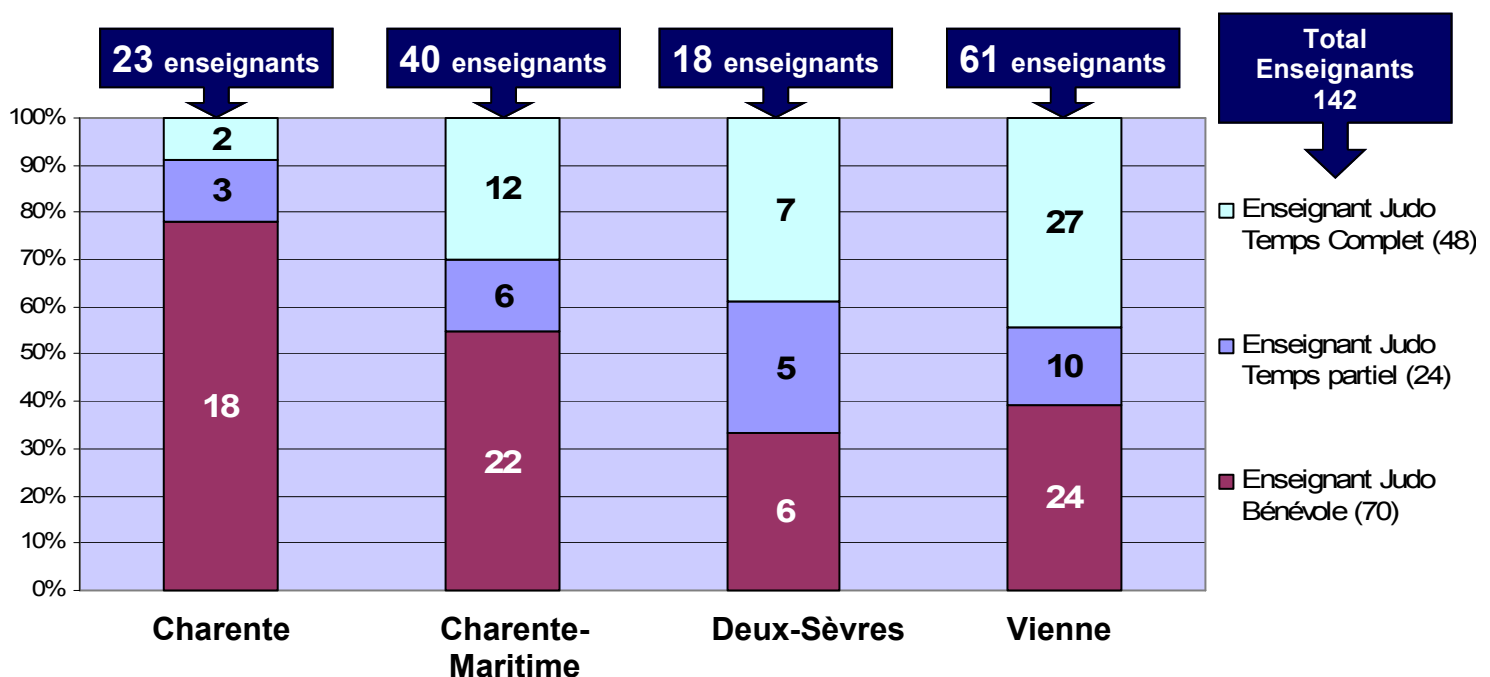
- Sur les clubs ayant répondu, **55% des associations emploient au moins un salarié**. Il existe d'importantes différences entre les départements.



- La **Charente** et la **Charente-Maritime** utilisent majoritairement des enseignants bénévoles.
- La **Vienne** utilise plus de salariés (63 %) que d'enseignants bénévoles (27%).
- **Tous les clubs des Deux-Sèvres*** emploient au moins un salarié, soit à temps complet, à temps partiel, ou en mise à disposition.

* les clubs des Deux-Sèvres ont souvent des sections implantées sur plusieurs communes.

2.2. Répartition des enseignants selon leur qualité



Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

2.3. Répartition des enseignants salariés selon leur contrat et volume de travail

- Pour les enseignants salariés:
 - 7 sur 10 sont à temps complet.
 - Environ 9 sur 10 sont en Contrat à Durée Indéterminée.
- L'usage du Contrat à Durée Déterminé (CDD) est donc fortement réduit.

	CDD	CDI	Total
Temps complet	11%	60 %	71 %
Temps partiel	2 %	27 %	29%
Total	13 %	87 %	100 %

2.4. Volume horaire hebdomadaire d'enseignement

	Effectifs	% effectif	Nombre d'heures moyen	% du volume horaire régional
Temps complet	48	34 %	15 h 20	59 %
Temps partiel	24	15 %	9 h 30	14 %
Bénévole	70	51 %	5 h 15	27 %

- Les enseignants de judo à temps complet représentent un peu plus du 1/3 des effectifs et encadrent presque 60 % de l'activité judo sur la région.
- Avec un peu plus de 50 % des effectifs, les bénévoles encadrent un peu plus de 25 % de l'activité, le reste du volume horaire étant assuré par les enseignants à temps partiel.

2.5. Moyenne hebdomadaire des déplacements kilométriques

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Temps complet	245 Km	202 Km	160 Km	120 Km
Temps partiel	95 Km	159 Km	32 Km	38 Km
Bénévole	75 Km	62 Km	82 Km	58 Km

- Les salariés à temps complet sont ceux qui effectuent le plus de kilomètres (du simple au double selon les départements). Ces différences peuvent s'expliquer selon la taille du département et l'implantation des lieux de pratique, mais aussi par le nombre plus ou moins important d'enseignants salariés dans les départements.
- Les enseignants bénévoles et les enseignants à temps partiel sont ceux qui effectuent le moins de kilomètres. En général, leur lieu de résidence est à proximité des lieux d'enseignement.

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

2.6. Répartition de la part des budgets consacrée à l'emploi selon la taille des clubs employeurs

	0 à 59 lic.	60 à 119 lic.	120 à 169 lic.	+ de 170 lic.
Charente	7 144 €	Pas d'information	Pas d'information	28 600 €
Charente-Maritime	5 242 €	5 410 €	13 817 €	38 700 €
Deux-Sèvres	4 650 €	5 468 €	9 713 €	27 333 €
Vienne	4 545 €	9 146 €	13 832 €	35 274 €

- La masse financière utilisée pour l'indemnisation ou la rémunération de l'enseignant augmente logiquement selon la taille du club et le nombre d'heures d'enseignement.
- Pour les clubs « employeur » une heure d'enseignement revient en moyenne à 27,66 €, toutes charges et frais compris (calcul : budget du club affecté à l'enseignement divisé par le nombre d'heures d'activités).
- Sachant, qu'un pratiquant paie en moyenne 1€ par heure d'activité (Cf. page 4), il faudrait au moins **27 à 28 judokas** présents à chaque heure de séance **pour couvrir l'intégralité du coût d'une heure d'enseignement.**

Ce calcul est théorique, la réalité est différente :

- Il n'y a pas souvent autant de judokas présents sur le tapis (3 clubs sur 10 ont moins de 60 licenciés, répartis selon des tranches d'âge de 4 ans à seniors).
- L'encadrement n'est pas la seule ligne de dépense des associations (fonctionnement administratif, achat de matériel, déplacement en compétition, stage...).

Ceci montre qu'il est parfaitement **impossible** pour un club **d'autofinancer son activité ou son emploi** sans l'aide de subventions, ou de dispositifs d'aide à l'emploi.

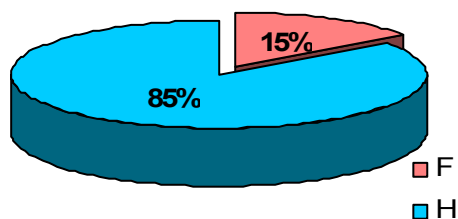
- Cette dimension doit être prise en compte par tous les institutionnels participants à l'animation socio-sportive des territoires : le secteur public dans sa globalité (Etat, collectivités locales et territoriales) mais aussi le secteur privé (entreprises...).
- Le maintien, la structuration et le développement des activités et des emplois passent par une concertation et une implication de tous, chacun à son niveau.

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

3. LES ENSEIGNANTS (temps complet, temps partiel et bénévoles)

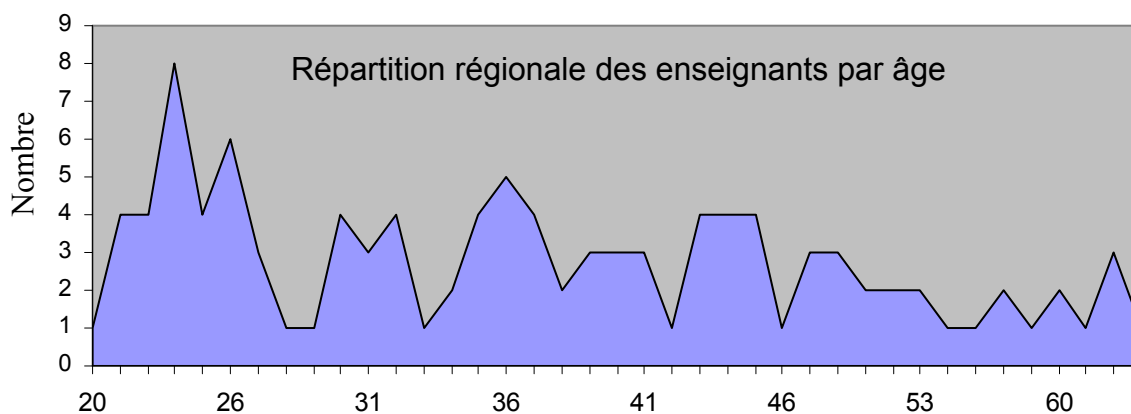
3.1. Sexe et âge

Répartition régionale par sexe



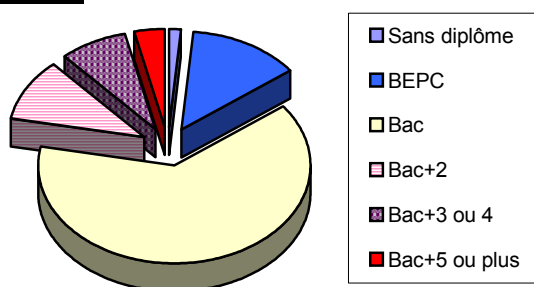
Age moyen des enseignants	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Temps complet	32 ans	33 ans	32 ans	32 ans
Temps partiel	50 ans	38 ans	41 ans	34 ans
Bénévole	49 ans	38 ans	44 ans	38 ans

- La Région Poitou-Charentes compte 22 femmes enseignantes (9 sont à temps complet) pour 120 hommes (39 à temps complet).
- La moyenne d'âge est de 37,5 ans avec des différences importantes entre les départements et le statut des enseignants (les bénévoles sont un peu plus âgés que les salariés).



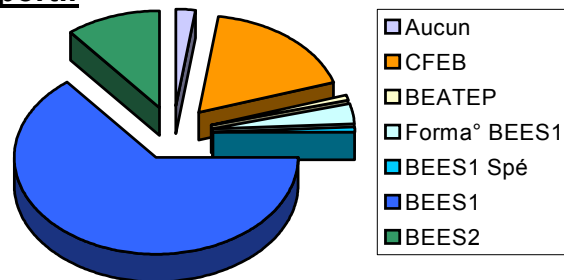
3.2. Niveau de qualification scolaire et sportif

Scolaire



- **85% des enseignants** (bénévoles et salariés) ont un niveau scolaire **supérieur ou égal au niveau Bac**, dont 11% ont un niveau supérieur ou égal à Bac +3.

Sportif



- **75 % des enseignants** possèdent au moins le **BEES 1er degré judo** (dont 10 % titulaires du BEES 2), les autres étant soit en formation soit titulaire du Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole (18 %).

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

4. LES ENSEIGNANTS REMUNERES A TEMPS COMPLET

- Parmi les 48 enseignants à temps complet, il y a 16 emplois en contrats aidés ou soutenus :
 - 9 « Emplois - Jeunes » dont 6 sur le département de la Vienne,
 - 3 Plan sport emploi,
 - 2 CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale),
 - 2 emplois soutenus par convention avec des collectivités.
- Le volume horaire hebdomadaire moyen d'**activité d'encadrement direct sur le tapis** (heure tapis) pour les salariés à temps complet est de **15 h 20** (addition des temps d'encadrement direct sur le tapis divisé par le nombre de salariés - voir le tableau quantitatif des salariés page 6 - §2.4.). Il existe des différences entre les départements.
- En moyenne, un salarié effectue **154 Km par semaine** pour se rendre sur les lieux de pratique (avec des différences entre les départements. Cf Page 6).

Département	Volume horaire hebdomadaire moyen	Déplacement moyen
Charente	17 h 30	245 Km
Chte-Maritime	18 h	202 Km
Deux-Sèvres	21 h	160 Km
Vienne	14 h	120 Km

- Les enseignants à temps complet, ont pour une grande partie plusieurs clubs employeurs.
- Ils ont aussi diversifié leur activité pour intervenir sur des nouveaux créneaux (Taïso, self défense, intervention dans les écoles...).

Enseignants Temps complet	10h	12h	14h	17h	23h
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche	Activité de Compétition				

- Pour le bon développement du club et de la discipline, **chaque enseignant « se doit », les week-end (environ 25 par an), soit d'accompagner les élèves sur des animations ou des compétitions, soit de participer à des stages de formation continue** pour suivre les évolutions de la discipline. Pour l'instant, ce sont des heures difficilement chiffrables par le salarié et par l'employeur.

Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

5. LES ENSEIGNANTS REMUNERES A TEMPS PARTIEL

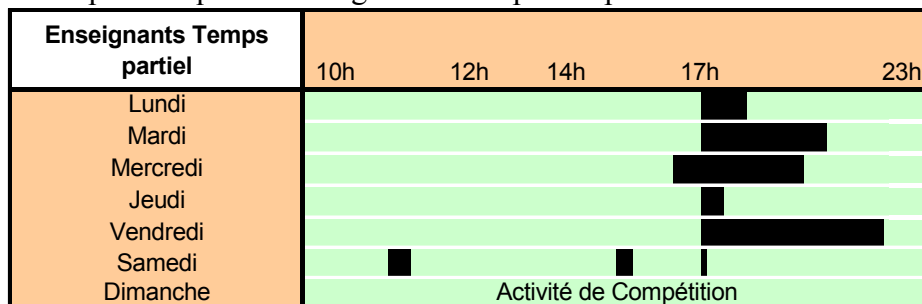
➤ Nous avons répertorié l'activité professionnelle hors-judo des 24 enseignants à temps partiel, et parmi ceux-ci nous avons noté :

- ❑ Des étudiants,
- ❑ Un médecin,
- ❑ Un éducateur territorial,
- ❑ Un agent de sécurité,
- ❑ Un salarié d'une MJC,
- ❑ Un professeur d'EPS,
- ❑ Un vendeur,
- ❑ Un comptable...

Département	Volume horaire hebdomadaire moyen	Déplacement moyen
Charente	14 h 15	95 km
Chte-Maritime	9 h	159 km
Deux-Sèvres	10 h 15	22 km
Vienne	6 h 30	38 km

➤ Le temps de travail des enseignants à temps partiel dans le judo est principalement centré sur de l'encadrement direct ; ils effectuent peu ou pas d'activités périphériques : travail administratif, communication... Ils ont aussi un suivi de compétition moins important que les enseignants à temps complet.

➤ De fait, proportionnellement au temps de travail, la part du temps d'enseignement direct sur le tapis est plus importante pour les enseignants à temps partiel que pour ceux à temps complet.



6. LES ENSEIGNANTS BENEVOLES

➤ L'activité des 70 bénévoles s'effectue en quasi-totalité le soir après leur propre activité professionnelle.

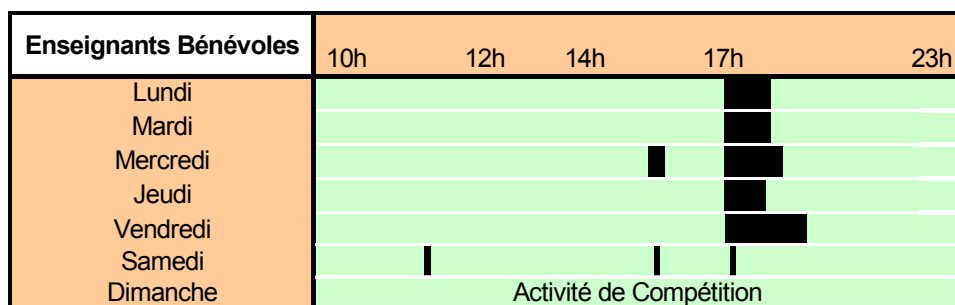
➤ Nous avons répertorié de nombreux corps de métiers :

- ❑ agent DDE, agent EDF-GDF,
- ❑ livreur, agent de fabrication,
- ❑ **4 agriculteurs**,
- ❑ animateur,
- ❑ chauffeur de taxi, conducteur,
- ❑ **5 étudiants**, attaché à la recherche,
- ❑ machiniste-receveur, magasinier,
- ❑ gendarme, militaire,
- ❑ moniteur, professeur d'EPS,
- ❑ **5 retraités**...

Département	Volume horaire hebdomadaire moyen	Déplacement moyen
Charente	5 h 30	75 km
Chte-Maritime	7 h 30	62 km
Deux-Sèvres	6 h	82 km
Vienne	4 h 30	58 km

➤ Leur volume horaire moyen d'enseignement direct du judo est de 5 h 15.

➤ Rappel, ce système d'enseignement bénévole est très utilisé en Charente (78%) et en Charente-Maritime (55%).



Le judo en Poitou-Charentes : l'activité, l'emploi et l'enseignement Saison 2004-2005

7. L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

7.1. Quelle évolution ? : vers une augmentation et une diversification d'activité

➤ Un peu plus d'un enseignant (bénévole et salarié) sur deux souhaite augmenter ces heures d'activités (34% dans le domaine du judo, 13 % dans un autre domaine sportif et 6% dans un domaine hors sport), Cf. tableau ci-dessous.

Souhaitez-vous travailler davantage ?	Dans le judo	Autres Sports	Hors sport	Non
Charente	24 %	0 %	0 %	76 %
Charente-Maritime	28 %	17 %	6 %	50 %
Deux-Sèvres	36 %	7 %	7 %	50 %
Vienne	39 %	18 %	8 %	35 %
Total	34 %	13 %	6 %	47 %

Détail des réponses des enseignants (salariés et bénévoles):

- 74 % des bénévoles ne souhaitent pas travailler davantage et garder leur situation de bénévole ; ceci peut s'expliquer par le fait que les enseignants bénévoles ont déjà pour la plupart une autre activité professionnelle.
- Pour les **salariés à temps partiel**, **60 % souhaitent travailler davantage** dans le sport et hors sport (voir paragraphe 7.2. ci-dessous).
- Pour les **enseignants à temps complet**, 43 % souhaiteraient augmenter leur volume horaire d'enseignement dans le domaine du judo.

Augmentation d'activité ?	Dans le judo	Autres Sports	Hors sport	Non
Temps complet	43 %	25 %	16 %	16 %
Temps partiel	40 %	20 %	0 %	40 %
Bénévole	24 %	2 %	0 %	74 %

7.2. Domaines d'évolution professionnelle

➤ Les domaines spécifiques dans lesquels les enseignants souhaitent augmenter leurs compétences par l'intermédiaire de formations sont :

- Le judo pour enfant, ados, adultes,
- Le sport autour des personnes handicapées,
- Les activités de pleine nature,
- L'animation,
- Le sport dans les milieux difficiles,
- La gestion et l'administration d'équipement sportif,
- Le sport auprès du public féminin,
- Les concours de la fonction publique (ETAPS, Professorat...),
- Les emplois saisonniers (animateur, centre de vacances, parc de loisirs...).

LIGUE DE JUDO POITOU-CHARENTES

Maison des Sports Poitou-Charentes

« La Bourgeoisie »

Place de la Mairie

86240 ITEUIL

Téléphone:

05 49 47 60 82

Fax:

05 49 47 60 82

E-mail:

liguepch.judo@wanadoo.fr



COMITÉ DE CHARENTE

Les grands Bois

16110 MARILLAC LE FRANC

Téléphone:

06 86 27 63 95

E-mail:

vempaire.yannick@wanadoo.fr

COMITÉ DE CHARENTE-MARITIME

3, rue de l'église

17500 REAUX

Téléphone:

05 46 48 07 50

Fax:

05 46 48 07 50

E-mail:

cdjudo17@wanadoo.fr

COMITÉ DES DEUX-SÈVRES

6, rue Ernest Perochon

79206 PARTHENAY

Téléphone:

05 49 64 15 22

Fax:

05 49 64 15 22

E-mail:

cd79-judo@wanadoo.fr

COMITÉ DE LA VIENNE

Les Courtieux

86800 POUILLE

Téléphone:

06 81 71 24 51

E-mail:

jerome.bretauudeau@free.fr

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

14, boulevard Chasseigne

BP 555

86020 POITIERS Cedex

Téléphone:

05 49 37 08 80

Fax:

05 49 88 26 25

Site Internet:

www.drdjs-poitou-charentes.jeunesse-sports.gouv.fr

E-mail:

dr086@jeunesse-sports.gouv.fr

